



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-023-2026-06

PUBLIÉ LE 9 JUIN 2026

Sommaire

Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2026-06-02-00021 - Arrêté n° 2026-046B-RRA portant délégation de signature à Mme Isabelle PRAT, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation d'Ile-de France en matière administrative (3 pages)	Page 3
IDF-2026-06-02-00022 - Arrêté n° 2026-058-RRA portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" n° 172 (3 pages)	Page 7

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-06-02-00021

Arrêté n° 2026-046B-RRA portant délégation de
signature à Mme Isabelle PRAT, rectrice déléguée
pour l'enseignement supérieur, la recherche et
l'innovation d'Ile-de France en matière
administrative



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°2026-046 B-RRA portant délégation de signature
à la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche
et l'innovation d'Île-de-France en matière administrative

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,

RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE PARIS

**CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R 222-1 et suivants, R 222-13 et suivants, R 222-16 et suivants, R 222-24-2 et suivants, R 222-25 et suivants, R 222-36-1 et suivants ;

Vu le décret du Président de la République du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Julie BENETTI en qualité de rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du 16 juillet 2024 portant nomination de Mme Isabelle PRAT en qualité de rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté n°2020-06-RRA modifié du 1^{er} mars 2020 portant création du service régional intitulé « service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation d'Île-de-France » (ES-ESRI) ;

Vu l'arrêté n°2021-20-RRA du 16 mars 2021 portant création de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) ;

Vu l'arrêté interministériel, en date du 23 février 2026, portant nomination de M. Sébastien DESCOTES-GENON en qualité de délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région Île-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 15 mars 2022 portant nomination de M. Alexandre BOSCH en qualité de secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique Île-de-France et secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Subdélégation de signature est donnée à Mme Isabelle PRAT, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France, pour toutes les questions relatives aux enseignements supérieurs, à la recherche et à l'innovation dans la limite des attributions du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation d'Île-de-France telles que définies par les arrêtés portant création du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation d'Île-de-France (SR-ESRI) du 1^{er} mars 2020 et portant création de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) du 16 mars 2021.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle PRAT, rectrice déléguée, délégation de signature est donnée à M. Alexandre BOSCH, secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation d'Île-de-France, secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris, et à Mme Corinne SCHITTENHELM, secrétaire général adjointe, dans la limite des attributions du service régional de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation d'Île-de-France telles que définies par l'arrêté n°2020-06-RRA du 1^{er} mars 2020 modifié portant création du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation d'Île-de-France (SR-ESRI).

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BOSCH et de Mme Corinne SCHITTENHELM, délégation de signature est donnée à l'effet de signer tout accusé de réception, et les autorisations d'enseigner, chacun dans les limites de leurs attributions, à ;

- Mme Suzanne AKKARI, cheffe du pôle de Créteil du SR-ESRI ;
- M. Thierry MALINGE, chef du pôle de Paris du SR-ESRI ;
- Mme Céline JARDIN, cheffe du pôle de Versailles du SR-ESRI.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BOSCH et de Mme Corinne SCHITTENHELM, délégation de signature est donnée à l'effet de signer à ;

- M. Stéphane JEUDY, attaché hors classe, chef de la division des personnels du supérieur de l'académie de Paris, dans la limite de ses attributions ;
- M. Christian ANTHEAUME, ingénieur de recherche, chef de la division de l'intendance et de la logistique de l'académie de Paris, dans la limite de ses attributions, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion du site Sorbonne et annexes ;
- M. Éric HUDRY, ingénieur de recherche, chef de la division de la sécurité générale de l'académie de Paris, dans la limite de ses attributions, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion du site Sorbonne et annexes
- Mme Anne DUMAZERT, cheffe du service des archives de l'académie de Paris, dans la limite de ses attributions, à l'effet de signer les actes relatifs aux personnels ayant exercé dans l'ancienne Université de Paris et dans les bibliothèques avant 1978 et pour les élèves professeurs de l'IPES et les élèves professeurs boursiers :
 - les certificats d'exercice administratifs et comptables ;
 - les attestations de bourses de l'Enseignement supérieur ;
 - les états de services à valider IRCANTEC (affiliations rétroactives) ;
 - les certificats administratifs de carence d'archives.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle PRAT, rectrice déléguée, délégation de signature est donnée à M. Sébastien DESCOTES-GENON, délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région Île-de-France, dans la limite des attributions de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) telles que définies par l'arrêté n°2021-20-RRA du 16 mars 2021 portant création de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI).

ARTICLE 5

L'arrêté n°2025-022-RRA du 27 mars 2025 portant délégation de signature au recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation d'Ile de France est abrogé.

ARTICLE 6:

Le secrétaire général de la région académique Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 juin 2026

La rectrice de la région académique d'Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de France

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-06-02-00022

Arrêté n° 2026-058-RRA portant subdélégation
de signature en matière d'ordonnancement
secondaire sur le programme "Recherches
scientifiques et technologiques
pluridisciplinaires" n° 172



RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2025-058-RRA portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme
« Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (n°172)

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,

RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE PARIS

CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances.. ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 . ;

Vu le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;

Vu le décret n°99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret no 98-81 du 11 février 1998 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret n°2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques à la préfecture de la région Ile-de-France, Mme Marie GAUTIER-MELLERAY ;

Considérant que Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, préfète, secrétaire générale aux politiques publiques à la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de paris, assure l'intérim du préfet de la région Ile-de-France, préfet de paris, conformément aux dispositions du II de l'article 69-6 du décret du 29 avril 2004 ;

Vu le décret n°2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation ;

Vu le décret du Président de la République du 12 mars 2025 nommant Mme Julie BENETTI rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du 16 juillet 2024 portant nomination de Mme Isabelle PRAT en qualité de rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 31 janvier 2025 nommant M. Fabien OPPERMANN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 23 février 2026 portant nomination de M. Sébastien DESCOTES-GENON en qualité de délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 28 janvier 2025 portant affectation de M. Jacques de SURREL en tant que Directeur des affaires régionales et immobilières de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n°IDF-2026-05-22-00032 du 22 mai 2026 portant délégation de signature Mme Julie BENETTI rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu la décision ministérielle n°ESRF2106747S du 24 février 2021 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Isabelle PRAT, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France et à M. Fabien OPPERMANN, secrétaire général de la région académique Île-de-France et à M. Jacques de SURREL, directeur des affaires générales et immobilières de la région académique Île-de-France, à l'effet de :

1. Recevoir et mettre à disposition les crédits du budget opérationnel de programme régional « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (n° 172) ;
2. Répartir ces crédits entre les unités opérationnelles et procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire ;
3. Procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle régionale « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (n° 172) dans les limites des dépenses relevant des frais de missions à l'initiative de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle PRAT, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France, de M. Fabien OPPERMANN, secrétaire général de la région académique Île-de-France, et de M. Jacques de SURREL, directeur des affaires générales et immobilières de la région académique Île-de-France, subdélégation est donnée à Mme Camalassoundary POMPEE, gestionnaire financière.

ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Isabelle PRAT, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France et, dans la limite de ses attributions, à M. Sébastien DESCOTES-GENON, délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région académique Île-de-France, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle de la région académique du BOP régional « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (n° 172).

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle PRAT, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France et de M. Sébastien DESCOTES-GENON, délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région académique Île-de-France, subdélégation est donnée, dans la limite de ses attributions, à Mme Caroline BABIGEON, responsable administratif et budgétaire, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle de la région académique du BOP régional « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (n° 172) ».

ARTICLE 4 :

L'arrêté n°2025-030-RRA du 4 avril 2025 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du budget opérationnel de programme régional « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (n°172) est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la région académique Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 juin 2026

La rectrice de la région académique d'Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de France

Signé

Julie BENETTI